

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 9 mars 2020

Session ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame de Lorette, tenue le 9 mars 2020, à 19 h 00 à la salle du conseil municipal. Les conseillers suivants :

Sont présents : M. Raphael Langevin
M. André Côté
Mme Édith Lalancette
Mme Sonia Gauthier

Sont absents : M. André Boillat
Mme Louise de Launière

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire M. Daniel Tremblay. Mme Valérie Tremblay, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution no 4302-03-20 Adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 février 2020

1. Comptabilité

- 1.1 Ratification des comptes
 - Comptes à payer de février
 - Salaire des employés municipaux

2. Suivi des travaux

- 2.1 Édifice municipale
 - a) Demande de bureau Fabrique / salle de rencontre
- 2.2 Chalet du 49^e parallèle
 - a) Contrat de location d'équipement avec Thermoshell

3. Résolution TECQ 2014 à 2018 attestation de la Programmation des travaux et coût réalisés

4. Résolution Programme d'aide à la voirie locale – volet – Projets particuliers d'amélioration

5. Mandat pour l'affichage des sentiers de quads

6. Inspection municipale

- 6.1 Superficie minimale d'un bâtiment résidentiel principal

7. Demande d'aide financière

- 7.1 Fondation du rein – Marche de St-Eugène d'Argentenay

8. Affaires nouvelles

9. Période de questions

10. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné et que le sujet *Affaire nouvelle* demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

Résolution 4303-03-20 Adoption du procès-verbal de la session du 3 février 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 7 mars 2020, la copie du procès-verbal du 3 février 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 3 février 2020 tel que rédigé.

Comptabilité

Résolution 4304-03-20 Ratification des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la liste des comptes à payer de janvier 2020 au montant de 64 441.28\$ et que la liste des salaires nets de 4886.60 \$ soient acceptées telles que rédigées.

Suivi des contrats de rénovation

Réfection édifice municipale

L'entrepreneur a terminé les travaux, il reste seulement une liste de déficiences à effectuer.

Résolution 4305-03-20 Bureau de la Fabrique

ATTENDU QUE le comité de la Fabrique a fait la demande d'utiliser la petite salle de rencontre prévue au plan de réaménagement comme bureau;

ATTENDU QUE le conseil municipal préférerait attendre la fin des travaux avant de se positionner sur cette demande.

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal désire conserver la salle de rencontre disponible pour tous les comités ou rencontre de petit groupe;

QUE le conseil municipal autorise La fabrique à utiliser la salle spirituelle comme bureau et lieu de rencontre, en conséquence la salle spirituelle doit être accessible pour d'autre organisme ou groupe spirituel si besoin.

Chalet du 49^e parallèle

Résolution 4306-03-20 Contrat location d'équipement

ATTENDU QUE le fournisseur d'essence au Chalet du 49^e parallèle a avisé que le réservoir devrait être doté d'un niveau de réservoir métrique pour respecter les normes.

ATTENDU QU'Équipement Pedneault, fournisseur et installateur du réservoir actuel, charge environ 3 000\$ pour l'installation du niveau;

ATTENDU QUE Thermoshell offre un contrat de location d'équipement de 5 ans au coût de 150\$ par année pour l'installation du niveau de réservoir.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale a signé le contrat de location d'équipement pour le niveau d'essence du réservoir situé au Chalet du 49^e parallèle.

Résolution 4307-03-20 Programmation des travaux de la TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

Résolution 4308-03-20 Programme d'aide à la voirie locale Volet – Projets particuliers d'amélioration

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de de Notre-Dame-de-Lorette approuve les dépenses d'un montant de 51 628\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Résolution 4309-03-20 Mandat d'affichage des sentiers quads

ATTENDU QUE le Club Quad Maria-Chapdelaine a effectué une reconnaissance des sentiers à l'automne pour l'affichage de la signalisation des sentiers sur notre territoire;

ATTENDU QUE le club Quad estime une quinzaine d'affiches.

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette mandate le Club Quad Maria-Chapdelaine pour l'affichages des sentiers sur le territoire de la municipalité;

Résolution 4310-03-20 Demande d'amendement sur la superficie minimale d'un bâtiment résidentiel principale

ATTENDU QUE le conseil municipal de Notre-Dame a reçu la demande d'amendé le plan d'urbanisme #130-11 afin de diminuer la superficie minimale d'un bâtiment résidentiel principale actuellement de 65 mètres carrés (700 pi²);

ATTENDU QU'aucun projet de développement domiciliaire de minie maison est dans les projet futurs de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT :

QUE le conseil municipal de municipalité de Notre-Dame-de-Lorette rejette la demande puisque le plan d'urbanisme #130-11 est conforme tel que rédigé.

Demande d'aide financière

Résolution 4311-03-20 Fondation du Rein – Marche de St-Eugène d'Argentenay

IL EST PROPOSÉ PAR André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte de faire un don de 50\$ et autorise la directrice générale à émettre un chèque au nom de la Fondation du Rein pour soutenir la Marche de St-Eugène d'Argentenay.

Affaires nouvelles

Résolution 4312-03-20 Demande de remboursement d'un paiement

ATTENDU QU'une personne désireuse de payer son compte de taxes en souffrance a partagé qu'en juin 2018, elle serait venue payer 500\$ en argent comptant et que la directrice générale de l'époque a pris l'argent sans émettre de reçu exprimant un problème informatique, mais qu'un reçu lui serait posté dès que possible;

ATTENDU QU'aucun paiement n'a été appliqué sur ledit compte de taxes en ces dates ni reçu émis par la poste.

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette ne rembourse pas la personne puisque l'évènement a eu lieu il y a plus de deux. La personne aurait dû venir dénoncer la situation dès la prise de connaissance pour réclamer le paiement. De plus, il y a eu un changement de directrice générale quelques mois plus tard et il est difficile de prouver le paiement en cette date.

Période de questions

Résolution 4313-03-20 Levée de la rencontre

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à dix-neuf heure quarante-huit (19h48).

Daniel Tremblay
Maire

Valérie Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière